



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 septembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 septembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le résumé, établi par la présidence, de la séance publique du Conseil de sécurité organisée selon la formule Arria sur le thème « Droits humains au Bélarus », qui s'est tenue le 4 septembre 2020 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) **Sven Jürgenson**



Annexe à la lettre datée du 14 septembre 2020 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Résumé, établi par la présidence, de la séance publique du Conseil de sécurité organisée selon la formule Arria sur le thème « Droits humains au Bélarus », tenue le 4 septembre 2020

Introduction

Le 4 septembre 2020, l'Estonie, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en leur qualité de membres du Conseil de sécurité, ont organisé avec l'appui du Canada, du Danemark, de l'Islande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la Roumanie et de l'Ukraine une séance d'information informelle en ligne du Conseil de sécurité sur la situation au Bélarus. La séance était présidée par Urmas Reinsalu, Ministre des affaires étrangères de la République d'Estonie.

Des exposés ont été présentés par la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Bélarus, Anaïs Marin, l'ancienne candidate à la présidence du Bélarus Sviatlana Tsikhanouskaya, le Vice-Président du centre de défense des droits humains Viasna, Valiantsin Stefanovic, et un juriste travaillant pour l'Association bélarussienne des journalistes, Volha Siakhovich. Les représentants de tous les États Membres ont été invités à participer à la séance et à faire des déclarations. À la suite de ces exposés, 32 États Membres ont fait des déclarations, dont neuf membres du Conseil de sécurité. Neuf États Membres étaient représentés au niveau ministériel.

La séance organisée selon la formule Arria visait à appeler l'attention des membres du Conseil de sécurité et des autres États Membres sur les graves violations des droits humains commises au Bélarus. Le Conseil de sécurité jouait un rôle clef dans la prévention des conflits violents et des atrocités criminelles. Il a déclaré que les graves violations des droits humains laissaient augurer des désaccords au niveau international et que les mesures de répression pouvaient constituer autant de menaces pour la paix et la sécurité internationales, aussi importait-il de prendre des mesures de prévention et de sensibilisation.

Exposés

Les intervenants ont insisté sur la gravité de la situation des droits humains au Bélarus. Les événements sans précédent qui se déroulaient dans ce pays appelaient une attention renouvelée de la part de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies, car une spirale de violence risquait fort de menacer la paix et la sécurité régionales. L'ONU a été pressée d'envoyer une mission internationale d'observation au Bélarus afin de faire le constat de la situation sur le terrain. Les intervenants ont mis en exergue les problèmes les plus préoccupants et les plus graves du Bélarus. Les élections ont montré que les autorités du pays limitaient le droit des citoyens à participer à la vie publique. Le Président et ses partisans refusaient le dialogue, alors qu'il s'agissait du seul moyen de réconcilier la population avec ses dirigeants. L'état de droit n'était pas respecté. La réponse des forces de l'ordre face à des manifestations pacifiques avait été violente et disproportionnée. La suppression de l'accès à Internet était une mesure disproportionnée et incompatible avec le droit à la liberté d'expression. Les intervenants ont également décrit la situation des journalistes au Bélarus, soulignant le fait que journalistes et blogueurs étaient les principales cibles de la répression et que des poursuites étaient engagées contre certains d'entre eux au motif qu'ils auraient organisé ou coordonné des manifestations non autorisées.

Débat

La quasi-totalité des participants ont condamné les violences perpétrées contre des manifestants pacifiques au Bélarus après les élections. Ils partageaient les préoccupations soulevées par l'ONU, notamment par le Secrétaire général, les groupes de travail et les rapporteurs spéciaux. Ils ont engagé l'Organisation à continuer de suivre de près la situation au Bélarus et souligné que le Conseil de sécurité devait être tenu informé de son évolution. La plupart des États Membres se sont dits favorables au rôle que jouait l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui contribuait à faciliter le dialogue au Bélarus et qui avait proposé que le représentant de sa Présidence en exercice et son successeur se rendent au Bélarus. Il a été souligné que la violence des autorités bélarussiennes et les restrictions des libertés et droits fondamentaux étaient inacceptables et devaient cesser. Tous les prisonniers politiques, y compris les membres du Conseil de coordination, les militants, les défenseurs des droits humains et les journalistes, devaient être libérés immédiatement et sans condition. Une enquête exhaustive et indépendante sur les graves violations des droits humains a été demandée afin que leurs auteurs répondent de leurs actes, et les autorités bélarussiennes ont été invitées à coopérer sans réserve avec la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Bélarus. Il a été réaffirmé que la crise que traversait le Bélarus ne pouvait trouver d'issue que par un dialogue pacifique et inclusif et qu'il était nécessaire de soutenir les médias indépendants, les organisations de défense des droits humains et les associations du pays. Il a également été souligné que la géopolitique n'avait pas sa place dans les préoccupations soulevées, car la communauté internationale se contentait de demander au Gouvernement bélarussien de respecter son obligation de protéger les droits de son propre peuple.

Trois États Membres se sont opposés à la tenue de la séance au motif que le Conseil de sécurité n'était pas saisi de la question traitée. Ces États ont jugé que la situation au Bélarus relevait des affaires intérieures de ce pays et demandé que soit mis fin à l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures du Bélarus. De leur avis, la crise actuelle résultait de l'incapacité de l'opposition à accepter la défaite. Un État Membre a souligné que le système des Nations Unies disposait d'organes dédiés à la défense des droits humains pour examiner les questions de ce genre.

Conclusion

Les participants se sont dans l'ensemble accordés à dire que les événements qui se déroulaient au Bélarus requéraient l'attention de la communauté internationale et de l'Organisation. Les intervenants, ainsi que la plupart des participants, ont exprimé une nouvelle fois leur inquiétude face aux graves violations des droits humains commises au Bélarus, y compris les cas de détention illégale et de torture de manifestants pacifiques.

Recommandations issues de la séance

- Demander l'arrêt immédiat de la violence et des violations des droits fondamentaux et la libération de tous les prisonniers politiques, journalistes, défenseurs des droits humains et militants, sans délai et sans condition préalable.
- Demander la création d'un mécanisme international indépendant chargé d'enquêter sur les crimes graves qui ont été commis et encourager les autorités bélarussiennes à coopérer avec lui.
- Demander à appuyer le mandat de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Bélarus et à garantir l'accès au pays.
- Demander un dialogue national pacifique et inclusif.

- Soutenir sans réserve l'OSCE dans son rôle. La proposition de la Présidence en exercice de l'OSCE de contribuer à faciliter un dialogue politique au Bélarus, ainsi que la visite de son représentant et de son successeur au Bélarus, ont été approuvées.
 - Demander la convocation d'une session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme.
 - Prier instamment l'ONU d'envoyer une mission internationale d'observation au Bélarus pour faire le constat de la situation sur le terrain.
 - Demander à continuer de suivre de près la situation au Bélarus. Le Conseil de sécurité doit être tenu informé de l'évolution de la situation dans le pays.
-